

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2241

21 octobre 2010

SOMMAIRE

M.I.S., Media Intelligence Systems S.A 107522
ML Invest S.à r.l107547
Multihealth S.A
Natex S.A107548
Natixis Life107549
Natur Produkt Holdings Limited S.A 107548
Nergia S.A107549
Next Estate Income Fund Management S.à
r.l
Ovingham S.A
Philae S.A
Picard Bondco107550
Plumeria S.à r.l107554
Pol S.A107554
PPL German Real Estate AZ107555
Praxis Luxembourg S.A107550
Praxis Luxembourg S.A107553
Prolugest S.A107557
Ram Invest S.à r.l
RE Europe Circle S.A107557
Riz Europe (Luxembourg) S.à r.l 107558
Riz Investments (Luxembourg) S.à r.l 107558
Rodange Lotissement S.A107532
Sesostris Invest S.à r.l
SG Real Estate SA
S.I.P. Investments S.A
Société de Regroupement Immobilier S.A.
107533
Soror Invest Holding
r.l
Turkey MENA Properties IV S.à r.l 107568
Walter Management & Financing S.A107533
Wouterbos N.V



Lux City Projects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 1, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 137.306.

Le bilan de la société au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2010122696/11.

(100139228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Luxberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 6, rue Pierre Federspiel.

R.C.S. Luxembourg B 51.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature

Référence de publication: 2010122697/11.

(100139327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Luxe International S. à r. I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 141.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010122698/9.

(100139375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

M.I.S., Media Intelligence Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 103.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010122700/9.

(100139526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

FIN.E.A. Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 54.748.

Par décision du conseil d'administration tenu le 30 août 2010 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

Madame Elisiana PEDONE, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat

Monsieur Andrea CASTALDO résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg son mandat ayant pour échéance l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Société Européenne de Banque Société Anonyme Banque Domiciliataire Signature

Référence de publication: 2010123076/19.

(100139961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Next Estate Income Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 155.381.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of August.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

BNP Paribas Real Estate Investment Services, a société par actions simplifiée incorporated and governed by the laws of France, having its registered office at 13, boulevard du Fort de Vaux, 75017 Paris, France, registered with the RCS Paris under number 481 785 770 ("BNP Paribas Real Estate Investment Services"),

represented by Mr Laurent SCHUMMER, lawyer, residing in Luxembourg,, by virtue of a proxy, given in Paris on 3 August 2010; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is to be initially composed of a single shareholder who is therefore the owner of the entire issued share capital of the Company. The Company may however at any time be composed of several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

- Art. 2. Name. The Company will exist under the name of "Next Estate Income Fund Management S.à r.l.".
- **Art. 3. Object.** The purpose of the Company is the creation, administration, and management of one or several Luxembourg collective investment undertakings (the «Funds») which invest directly or indirectly in real estate and which are governed by part II of the law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment, as amended, or the law of 13 February 2007 relating to specialized investment funds, as amended. The Company may issue certificates or statements of confirmation evidencing undivided co-proprietorship interests in the Funds.

The Company shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund. It may, on behalf of the Fund, enter into any contract; purchase, sell, exchange and deliver any securities, property and, more generally, assets constitutive of authorized investments of the Fund; proceed to or initiate any registrations and transfers in its name or in third parties' name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign company; exercise on behalf of the Fund and holders of units of the Fund, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the Fund; and acquire on its own behalf interests in, or units of, the Funds. The aforementioned powers shall be considered declaratory and not exhaustive.

The Company may provide financial support to companies in which the Company holds directly or indirectly a participation on its own behalf or on behalf of the Fund, in particular by granting loans, facilities, security interests or guaranties in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may also manage its own assets on an ancillary basis and carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object. The Company must however remain within the limitations set out by the Fund's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

The Company shall be subject to Chapter 14 of the law of 20 December 2002 and following amendments relating to undertakings for collective investment.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time if a single shareholder, owning the entire issued share capital of the Company so decides. If there is more than one shareholder, the Company may be dissolved at any time, pursuant to a shareholder resolution taken at a general meeting.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.



The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the board of directors.

The Company may establish subsidiaries and branches where it considers them to be useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

- **Art. 6. Capital.** The corporate capital of the Company is set at two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) represented by two hundred thousand (200,000.-) shares fully paid with a par value of one euro (EUR 1.-) each.
- **Art. 7. Variation of the corporate capital.** The corporate capital may at any time be increased or decreased, by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.
- **Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at shareholder general meetings.

If the Company is composed of a single shareholder, that shareholder exercises all those powers granted to all shareholders by the 1915 Law and the Articles of Incorporation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of any decision made by a single shareholder owning the entire issued share capital of the Company or by a group of shareholders in general meeting.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event request that a seal be affixed to the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court. They must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and resolutions.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented by a common attorney-in-fact, whether or not jointly appointed.

Art. 10. Transfer of shares. Where the Company is composed of a single shareholder, that single shareholder may freely transfer the shares owned.

Where the Company is composed of more than one shareholder, the shares may be freely transferred amongst any existing shareholders.

Where the Company is composed of more than one shareholder, the shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorisation of the shareholders in general meeting. Those providing authorisation must hold collectively at least 75 per cent of the corporate capital of the Company.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

A transfer will not be binding upon the Company and third parties, unless duly notified to, or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Civil Code.

- **Art. 12. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the 1915 Law.
- **Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a shareholder will not cause the Company to go into liquidation.
- **Art. 14. Board of directors.** The Company is managed and administered by a board of directors consisting of at least three (3) directors. A director can be a shareholder or a non-shareholder.

Each director is appointed for a limited or an unlimited duration by the single shareholder owning the entire issued share capital or by a group of shareholders in general meeting.

Any director may be removed at any time by the single shareholder holding the entire issued share capital, or by a majority of shareholders in general meeting, who collectively hold at least 75 per cent of the corporate capital of the Company. Any director may resign at any time.

The single shareholder holding the entire issued share capital, or a group of shareholders in general meeting decides upon the compensation of each director (if any).

The board of directors shall appoint, from among its members, a chairman pro tempore at any board meeting. It may also appoint a secretary, who need not be a director himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The board of directors may also appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board. Officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the board.

Art. 15. Meetings of the board of directors. The board of directors shall meet at the place indicated in the notice of the meeting.

Written notice of any board meeting shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived if each director consents in writing, by electronic mail, fax, post or any other similar means of communication.



Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by electronic mail, fax, post or any other similar means of communication, another director as his proxy. Directors may also cast their vote in writing, by electronic mail, fax, post or any other means of communication accepted by the board of directors. Meetings of the board of directors may be held by way of conference call, video conference or any other similar means of communication, in which case the directors participating by such means shall be deemed to be present in Luxembourg.

The board of directors shall act validly only if a majority of directors are present or represented at a meeting of the board. Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in writing. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by any two directors acting jointly.

Resolutions may also be passed in the form of a consent resolution, set out in identical terms. This may be signed jointly or by the use of counterparts by all the directors.

The chairman of the board of directors shall have a casting vote.

- **Art. 16. Powers of representation.** In dealing with third parties, any two directors shall have the power to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Company is bound in all circumstances by the signature of any two directors.
- **Art. 17. Board of Directors' Committees.** The board of directors may, by a majority vote, set up one or more committees to deal with specific matters under its supervision and responsibility, each committee to consist of one or more directors of the Company and/or non-directors.
- Art. 18. Death, incapacity, bankruptcy or insolvency of a director. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency, resignation, removal or any other similar event affecting a director, will not cause the Company to go into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a director may in no event have seals affixed to the assets and documents of the Company.

Art. 19. Liability of a director. A director will not incur any personal liability arising out of the functions performed on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a part to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a director or officer of the Company or a subsidiary or (2) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the board of directors, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a director, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal or amendment inconsistent with this article 19, shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant to the law existing at the time of such repeal or amendment.

The right to indemnification conferred in this article 19 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 19 shall subrogate the Company to any right such director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 19 shall be contractual rights.

Art. 20. General meeting of shareholders. When the Company is composed of one single shareholder, that shareholder exercises the powers granted by the 1915 Law to shareholders in general meeting.

Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law are not applicable to that situation.

When the Company is composed of a group of shareholders, shareholder decisions are taken in a general meeting or by written resolution, the text of which will be sent by the board of directors to the shareholders by registered post.

In this case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and send it by registered post to the Company within 15 days of receiving the text.



When the Company is composed of a group of shareholders, unless otherwise specified in these articles, shareholder decisions are only validly taken if they are adopted by shareholders holding more than half of the corporate capital. However, resolutions to amend these articles and to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's corporate capital.

- **Art. 21. Decisions.** The decisions of the single shareholder or of a group of shareholders in general meeting are documented in writing, recorded in a register and kept at the registered office of the Company. Shareholder votes and any powers of attorney are attached to the minutes.
- **Art. 22. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of the same year.
- **Art. 23. Independent auditor.** The single shareholder or a group of shareholders in general meeting shall appoint an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) who shall fulfill the duties prescribed by applicable laws.
- Art. 24. Balance-sheet. On 31 December of each year, the accounts are closed and the board of directors will produce an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the 1915 Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to a group of shareholders in general meeting for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may consult the financial documents at the registered office of the Company for a period of fifteen days prior to the deadline set for the shareholder general meeting.

Art. 25. Allocation of profits. The balance of the profit and loss account, after the deduction of overheads, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten per cent of the capital.

The remaining profit is allocated by the decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of a group of shareholders in general meeting.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board of directors fixes the amounts and the date of payment of any such advance payment

- **Art. 26. Dissolution, liquidation.** In the case of the dissolution of the Company, for any reason and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not. The liquidator(s) will be appointed by the single shareholder or by a group of shareholders in general meeting, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).
- **Art. 27. Matters not provided.** All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company have been drawn up by the appearing party. This party has subscribed for the number of shares shown below and has paid in cash the amount illustrated:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid in
BNP Paribas Real Estate Investment Services	€ 200,000	200,000	€ 200,000
TOTAL	€ 200,000	200,000	€ 200,000

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind, borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately ONE THOUSAND SEVEN HUNDRED EUROS (EUR 1,700.-).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last of December of 2010.

Extraordinary general meeting

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

- 1. To set the minimum number of directors at three and further resolved to appoint the following persons in their respective capacity as directors of the Company for an unlimited period of time:
- Mr Noël Didier, born on 1 st August 1953 in Bastogne (Belgium), whose professional address is at 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;



- Mr Jacques Bonnier, born on 4 May 1949 in Wervik (Belgium), whose professional address is at 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Etienne Dupuy, born on 3 February 1971 in Châteauroux (France), whose professional address is at 13, boulevard du Fort de Vaux, 75017 Paris, France.
 - 2. To set the registered office at 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).
- 3. To appoint Mazars, a company having its registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as independent auditor of the Company. The term of office of the independent auditor shall end at the date of the shareholders' resolution resolving on the approval of the annual accounts in respect of the financial year ending on the last day of December of 2010.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente août,

par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché du Luxembourg),

a comparu:

BNP Paribas Real Estate Investment Services, une société par actions simplifiée régie par le droit français, dont le siège social est au 13, boulevard du Fort de Vaux, 75017 Paris, France, et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 481 785 770 du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg («BNP Paribas Real Estate Investment Services»),

représentée par Monsieur Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 3 août 2010, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte;

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Art. 1 er. Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la législation luxembourgeoise et notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comportera initialement un actionnaire unique propriétaire de l'intégralité du capital social de la Société. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs actionnaires suite, notamment, à la cession d'actions ou l'émission de nouvelles actions.

- Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de "Next Estate Income Fund Management S.à.r.l.".
- Art. 3. Objet. L'objet de la Société est la constitution, l'administration et la gestion d'un ou plusieurs organismes de placement collectifs soumis aux lois du Grand Duché de Luxembourg (les «Fonds») qui investissent directement ou indirectement dans l'immobilier et qui sont régis par la partie II de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée, ou par la loi du 13 février 2007 relative aux Fonds d'Investissement Spécialisés. La Société pourra émettre des certificats ou des attestations portant confirmation de l'existence de droits de copropriété dans les Fonds.

La Société se chargera de toutes les actions en rapport avec la gestion, l'administration et la promotion du Fonds. Elle pourra, pour le compte du Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, propriétés et, plus généralement, tous avoirs constituant des investissements autorisés du Fonds, procéder à toutes inscriptions et tous transferts en son nom ou au nom de tiers dans le registre d'actions ou obligations de toute société luxembourgeoise ou étrangère, exercer pour le compte du Fonds et des détenteurs de parts du Fonds, tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux titres constituant les avoirs du Fonds; et acquérir pour son propre compte des intérêts dans les, ou des parts des, Fonds. L'énumération qui précède doit être considérée comme exemplative et non limitative.

La Société pourra apporter un soutien financier aux sociétés dans lesquelles la Société détient directement ou indirectement une participation pour son proper compte ou pour le compte du Fonds, en particulier en accordant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société pourra également gérer ses propres actifs à titre accessoire et entreprendre toute autre activité qui est jugée utile à l'accomplissement de son objet social. La Société devra toutefois rester dans les limites imposées par les documents constitutifs du Fonds et les lois et règlements luxembourgeois applicables.



La Société sera soumise au Chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment si un actionnaire unique, détenant la totalité du capital social émis par la Société, en décide ainsi. S'il y a plus d'un actionnaire, la Société peut être dissoute à tout moment par décision adoptée lors d'une assemblée générale.

- Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil d'administration.

La Société pourra établir, lorsqu'elle le juge utile, des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

- **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à deux-cent mille euros (200.000,- EUR), représenté par deux-cent mille (200.000.-) actions intégralement libérées, d'une valeur nominale de un (1.-) Euro chacune.
- Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit moyennant décision de l'actionnaire unique ou moyennant résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas.
- **Art. 8. Droits et obligations attachés aux actions.** Chaque action confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix aux assemblées générales des actionnaires.

Si la Société comporte un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à tous les actionnaires en vertu de la Loi de 1915 et les Statuts.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts et à toute décision prise par un actionnaire unique détenant la totalité du capital social émis de la Société ou par un groupe d'actionnaires réunis en assemblée générale.

Les créanciers ou ayants droit de l'actionnaire unique ou de l'un des actionnaires ne peuvent, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de la Société.

Art. 9. Indivisibilité des actions. Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis d'actions doivent être représentés par un mandataire commun nommé conjointement ou non.

Art. 10. Cession d'actions. Lorsque la Société comporte un actionnaire unique, cet actionnaire unique pourra librement céder ses actions.

Lorsque la Société comporte plus d'un actionnaire, les actions sont librement cessibles entre actionnaires existants.

Lorsque la Société comporte plus d'un actionnaire, les actions ne peuvent être cédées entre vifs à des non-actionnaires que moyennant l'agrément des actionnaires donné en assemblée générale. Les associés donnant l'agrément doivent au moins détenir ensemble 75% du capital social émis de la Société.

Art. 11. Formalités. La cession d'actions doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Une cession ne sera pas opposable à la Société et aux tiers à moins qu'elle n'ait été signifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

- **Art. 12. Rachat des actions.** La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales de la Loi de 1915.
- **Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un actionnaire.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant un actionnaire n'entraînera pas la dissolution de la Société.
- **Art. 14. Conseil d'administration.** La Société est gérée et administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois (3) administrateurs. Un administrateur peut être actionnaire ou non.

Chaque administrateur est nommé avec ou sans limitation de durée par l'actionnaire unique détenant la totalité du capital social émis de la Société ou par une majorité des actionnaires réunis en assemblée générale.

Tout administrateur peut être révoqué à tout moment par l'actionnaire unique détenant la totalité du capital social émis de la Société ou par une majorité d'actionnaires réunis en assemblée générale et détenant collectivement au moins 75% du capital social de la Société. Chaque administrateur peut se démettre de ses fonctions à tout moment.

L'actionnaire unique détenant la totalité du capital social émis de la Société ou un groupe d'actionnaires réunis en assemblée générale décidera, le cas échéant, de la rémunération de chaque administrateur.

Le conseil d'administration nommera parmi ses membres un président pro tempore à chaque réunion du conseil. Il pourra également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra également nommer des directeurs et autres fondés de pouvoirs de la Société jugés nécessaires pour la conduite des affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations pourront être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs et autres fondés de pouvoirs ne doivent pas être administrateur



ou actionnaire de la Société. Les directeurs et autres fondés de pouvoirs auront les pouvoirs et obligations qui leur seront conférés par le conseil d'administration.

Art. 15. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration se réunira au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation si chaque administrateur y consent par écrit, par courrier électronique, téléfax, courrier ou tout autre moyen similaire de communication.

Tout administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, téléfax, courrier ou tout autre moyen similaire de communication, un autre administrateur comme son mandataire. Les administrateurs peuvent également voter par écrit, par courrier électronique, téléfax, courrier ou tout autre moyen similaire de communication. Les réunions du conseil d'administration peuvent être tenues au moyen de conférences téléphoniques ou visioconférences ou tous autres moyens de communication, auxquels cas les administrateurs participant par le biais de tels moyens de communication seront réputés être présents à Luxembourg.

Le conseil d'administration ne pourra agir valablement que si une majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Les résolutions du conseil d'administration doivent être enregistrées par écrit. Le procès verbal de chaque réunion du conseil d'administration sera signé par le président de la réunion et par le secrétaire (le cas échéant). Les procurations y resteront annexées. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par deux administrateurs agissant conjointement.

Les décisions du conseil d'administration peuvent également être prises par des résolutions circulaires identiques en leurs termes, signées sur un ou plusieurs documents par tous les administrateurs.

Le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Art. 16. Pouvoirs de représentation. Vis-à-vis des tiers, deux administrateurs auront le pouvoir pour agir au nom de la Société en toutes circonstances ainsi que pour accomplir et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de deux administrateurs.

Art. 17. Comités du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut, par un vote à la majorité, constituer un ou plusieurs comités afin de traiter sous son contrôle et sa responsabilité de sujets particuliers, chaque comité comprenant un ou plusieurs administrateurs de la Société et/ou non administrateurs.

Art. 18. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture d'un administrateur. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture, la démission, la révocation ou tout événement similaire affectant un administrateur n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants droit d'un administrateur ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 19. Responsabilité d'un administrateur. Un administrateur ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (2) a rendu service à la demande de la Société ou d'une filiale en tant qu'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le conseil d'administration l'estime recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entouré, en cours d'instance pénale ou coulé en force de chose jugée (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou une filiale ait ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.



Toute abrogation ou avenant en contradiction avec cet article 19, n'entravera pas les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu de la loi en vigueur au moment ou antérieurement à de tels abrogation ou avenant.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 19 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un administrateur, directeur, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 19 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels administrateurs, directeurs ou autres fondés de pouvoir, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 19 seront des droits contractuels.

Art. 20. Assemblées générales des actionnaires. Lorsque la Société ne comporte qu'un actionnaire unique, cet actionnaire exerce les pouvoirs dévolus par la loi de 1915 aux actionnaires réunis en assemblée générale.

Dans ce cas, les articles 194 à 196, ainsi que 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société comporte un groupe d'actionnaires, les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale ou par résolution écrite dont le texte sera envoyé par le conseil d'administration aux actionnaires par courrier recommandé.

Dans ce cas, les actionnaires ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer par courrier recommandé à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Lorsque la Société comporte un groupe d'actionnaires, les décisions des actionnaires ne sont, sauf disposition contraire des Statuts, valablement prises que si elles sont adoptées par des actionnaires détenant plus de la moitié du capital social de la Société. Cependant, des décisions des décisions portant modification des présents statuts et notamment celle de liquider la Société ne peuvent être valablement prises qu'avec l'accord de la majorité des actionnaires représentant troisquarts du capital social de la Société.

- **Art. 21. Décisions.** Les décisions de l'actionnaire unique ou d'un groupe d'actionnaires réunis en assemblée générale seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu au siège social de la Société. Les pièces constatant les votes des actionnaires ainsi que les procurations seront annexées aux procès-verbaux.
- **Art. 22. Année sociale.** L'année sociale commence le premier jour de janvier et termine le dernier jour de décembre de la même année.
- Art. 23. Réviseur d'entreprises agrée. L'actionnaire unique ou un groupe d'actionnaires réunis en assemblée générale nommera un réviseur d'entreprises agrée qui devra remplir les obligations prescrites par les lois en vigueur.
- **Art. 24. Bilan.** Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration produira un inventaire des avoirs et des dettes et établira les comptes annuels conformément à la Loi de 1915.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'actionnaire unique ou à un groupe d'actionnaires réunis en assemblée générale.

Tout actionnaire, ainsi que son mandataire, peut prendre connaissance au siège social de la Société de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 25. Répartition des bénéfices. L'excédent du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus est affecté par décision de l'actionnaire unique ou par résolution d'un groupe d'actionnaires réunis en assemblée générale.

Dans les conditions fixées par la loi, le conseil d'administration peut procéder au versement d'accompte sur dividendes. Le conseil d'administration fixe les montants et la date de versement de chaque accompte.

- **Art. 26. Dissolution, liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque raison et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non. Les liquidateurs seront nommés par l'actionnaire unique ou par un groupe d'actionnaires réunis en assemblée générale qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 27. Dispositions générales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'actionnaire unique ou les actionnaires, selon le cas, se référeront aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont été établis par la partie comparante. Cette partie a souscrit le nombre d'actions ci-dessous et a versé en espèces le montant illustré:

Actionnaire	Capital souscrit	Nombre	montant versé
		d'actions	
BNP Paribas Real Estate Investment Services	€ 200.000,-	200.000	€ 200.000,-
TOTAL	€ 200.000,-	200,000	€ 200.000



La preuve de ce versement a été établie devant notaire qui atteste que les conditions prescrites par l'article 183 de la loi de 1915 ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille sept cents euros (1.700,- EUR).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le dernier jour de décembre de la même année.

Assemblée générale extraordinaire

La partie comparante en sa qualité d'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- 1. fixer le nombre minimum d'administrateurs à trois et décide de nommer les personnes suivantes en qualité d'administrateurs de la Société pour une période illimitée:
- Monsieur Noël Didier, né le 1 ^{er} août 1953 à Bastogne (Belgique), dont l'adresse professionnelle est au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Jacques Bonnier, né le 4 mai 1949 à Wervik (Belgique), dont l'adresse professionnelle est 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Etienne Dupuy, né le 3 février 1971 à Châteauroux (France), dont l'adresse professionnelle est au 13, boulevard du Fort de Vaux, 75017 Paris, France.
 - 2. fixer le siège social au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
- 3. designer Mazars, société ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de réviseur indépendant de la Société. Le mandat du réviseur Indépendant prendra fin à la date de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de décembre de 2010.

Dont acte est passé à Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare sur demande des comparants, que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, sur demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ladite personne a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Schummer, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 31 août 2010. Relation: RED/2010/1215. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 1 er septembre 2010.

Référence de publication: 2010122723/468.

(100139333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

MacArthur Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.050.

EXTRAIT

En date du 25 août 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Ivo Hemelraad, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
 - Le siège social de la société est transféré au «15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg» avec effet immédiat.

Il conviendra également de noter que l'adresse de la gérante Madame Marjoleine van Oort se situe désormais au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.



Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010122701/18.

(100139562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Mirado S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 83.843.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 26 juillet 2010

L'Assemblée décide de nommer la société Ernst & Young S.A., immatriculée au RCS Luxembourg sous le no B47771, ayant son siège au 7, Parc d'Activité Syrdall à L-5365 Munsbach comme réviseur d'entreprises, avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra au cours de l'année 2011.

Son mandat de commissaire prend fin au 26 juillet 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2010122702/16.

(100139260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Rodange Lotissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 131.669.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société Rodange Lotissement S.A., établie et ayant son siège social à Z.I. Rôlach L-5201 Sandweiler, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 131.669 et qui s'est tenue à Luxembourg en date du 24 avril 2010.

L'assemblée a décidé:

De nommer comme nouveau administrateur jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2013

Monsieur Tom Lahure

12b, rue de la Chapelle

L-4967 Clemency

Né le 23 janvier 1980 à Luxembourg.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Pour la société

Mandataire

Référence de publication: 2010122752/20.

(100139340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Maera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 132.353.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Référence de publication: 2010122705/10.

(100139578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.



Walter Management & Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 88.125.

Extrait des principales résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 7 juillet 2010

Les mandats des administrateurs repris ci-après sont renouvelés et ce jusqu'à l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010.

Ces administrateurs sont:

- Monsieur Patrick Sganzerla demeurant professionnellement au 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg.
- Monsieur Steeve Simonetti demeurant professionnellement au 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg.
- Mademoiselle Lorraine Ponchel demeurant professionnellement au 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg.

Il a été décidé de renouveler au poste de commissaire la société Daley Strategies S.A. avec son siège social au 35A Regent Street, Jasmin Court à Belize City, BELIZE et ce jusque l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour Mederach Investments S.à r.l.

Patrick Sganzerla

Expert-comptable

Référence de publication: 2010123242/23.

(100139954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Société de Regroupement Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 47.664.

M. Claude Schmit, Mme Anne Huberland et Mme Nicole Reinert, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, se sont démis de leurs fonctions d'administrateurs de la Société de Regroupement Immobilier S.A., RCS Luxembourg B 47664, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 08 septembre 2010.

Juria Consulting S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010122922/13.

(100138910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Markline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 71.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Référence de publication: 2010122709/10.

(100139579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

SG Real Estate SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 155.396.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixth of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:



Sunrise Global S.A., a Luxemburg "société anonyme", duly represented by its current board of directors and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 145.345, here duly represented by Mr. Moritz GSPANN, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, by virtue powers of attorney given in Luxembourg on 2nd of September, 2010.

The said proxy, after having initialed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting as fore-said, have requested the official notary to enact the following articles of incorporation (the "Articles") of the Company, which they declare to establish as follows:

Chapter I. Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name. There is hereby formed by the subscriber, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a Luxemburg public limited liability company ("société anonyme") under the name of "SG Real Estate SA" (the "Company").

Art. 2. Registered Office.

- 2.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the "General Meeting"), deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of Directors of the Company (the "Board of Directors").
- 2.2 The Board of Directors shall further have the right to set up offices, administrative centers and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.
- 2.3 If extraordinary events of political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.
 - Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Corporate Object. The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;
- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant financial assistance in the form of loans, advances, guarantees or otherwise to or for the benefit of any companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies and to any other enterprise with whom the Company has any business relationship;
- take any measures and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transaction which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;
 - borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

Chapter II. Corporate capital

Art. 5. Share Capital.

- 5.1 The subscribed capital of the Company is set at EUR 100.000, (one hundred thousand euro), represented by 100 (one hundred) ordinary shares of a nominal value of EUR 1.000,- (thousand euro) each.
- 5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1 Shares are issued in registered or in bearer form to the option of the shareholder.
- 6.2 A register of the registered shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of registered shares will be established and transferred by inscription in the said register.
- 6.3 Certificates of these inscriptions will be taken from a counterfoil register and signed by the chairman of the Board of Directors and one other director or in case no chairman has been appointed by the signature of any two directors.
- 6.4 The Company will recognize only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed



as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder ("usufruitier") and a bare owner ("nu-propriétaire") or between a pledgor and a pledgee.

- 6.5 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding shares may be called at any time at the discretion of the Board of Directors, provided however that calls shall be made on all the shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of ten (10) per cent, per year calculated from the date when payment was due.
- 6.6 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Act").

Chapter III. Management - Supervision

Art. 7. Appointment and Dismissal of Directors.

- 7.1 The Company shall be managed by a Board of Directors of at least three (3) members, either shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six (6) years, by a General Meeting. Directors may be dismissed at any time and at the sole discretion of the General Meeting.
 - 7.2 Leaving members of the Board of Directors are eligible for reelection.
- 7.3 In the event of a vacancy on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors.

8.1 The Board of Directors may elect from among its members a chairman. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The chairman will preside at all General Meetings and all meetings of the Board of Directors. In his absence or in the case no chairman has been appointed, the General Meeting or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.2 Meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any other two members of the Board of Directors.

The Directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least an eight (8) days written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the Directors are present or duly represented.

- 8.3 The meetings are held at the office of the Company.
- 8.4 The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.
- 8.5 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two Directors are present at the meeting.

- 8.6 Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.
- 8.7 The Board of Directors can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Resolutions or acts signed by all Directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

8.8 A director having a personal interest contrary to or conflicting with that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the shareholders shall be informed of those cases in which a director had a personal interest contrary to or conflicting with that of the Company.

In case a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interests, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage



in business shall not, merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors.

- 9.1 The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the chairman or by any two other directors. Any proxies will remain attached thereto.
- 9.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two other directors.
- **Art. 10. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the present Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers.

- 11.1 The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for definite transaction and revoke such appointments at any time.
- 11.2 The Board of Directors may entrust the daily management of the Company's business to one or more Directors, who will be called managing Directors. The delegation in favor of a member of the Board of Directors is subject to the prior authorization of the General Meeting.
- 11.3 The Company shall be bound towards third parties by the joint signature of two Directors in all matters or the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.
- **Art. 12. Indemnification.** The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reasons of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Statutory Auditor. The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several statutory auditors (the "commissaire aux comptes"), appointed by the General Meeting which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six (6) years.

They may be re-elected and removed at any time.

Chapter IV. General meetings of shareholders

Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders. The General Meeting properly constituted represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by the Companies Act.

Art. 15. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings.

- 15.1 The annual general meeting of the shareholders of the Company (the "Annual General Meeting") shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the third Tuesday in February of each year at 10.00 a.m.
- 15.2 If such day is a banking holiday in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day. The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final interpretation of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.
- 15.3 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 16. Proceedings - Vote.

16.1 General Meetings shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require so, by any two directors acting jointly.

It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires so. In such case, the concerned shareholders must indicate the agenda of the meeting.

16.2 Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than eight (8) days prior notice.

All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

If all shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed on the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

16.3 Any shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be shareholder.



The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

- 16.4 Each share entitles its shareholder to one (1) vote.
- 16.5 Except as otherwise required by the Companies Act, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting, without any quorum requirements.
- 16.6 Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the meeting's board.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the meeting's board and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decision of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board of Directors or any two other directors.

Chapter V. Financial year, Annual accounts, Distribution of profits

Art. 17. Financial Year. The Company's financial year shall begin on 1 st January and shall terminate on 31 st December of each year.

Art. 18. Annual Accounts.

- 18.1. Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Companies Act.
- 18.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will admit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor who will thereupon draw up his report.
- 18.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the board's report, the statutory auditor's and such other documents as may be required by the Companies Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 19. Distribution of Profits.

- 19.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.
- 19.2. Every year five (5) per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital
 - 19.3 The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.
- 19.4 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.
- 19.5 Interim dividends may be paid by the Board of Directors within the conditions provided for by the Companies Act.
- 19.6 The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

Chapter VI. Dissolution - Liquidation

- **Art. 20. Dissolution.** The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting deliberating in the manner required for amendments to the Articles.
- **Art. 21. Liquidation.** In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, deliberating in the manner required for amendments to the Articles, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

Chapter VII. General provision

Art. 22. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Companies Act.

Transitional provisions

- 1) The first business year begins today and ends on December 31 st, 2010.
- 2) The first Annual General Meeting will be held in 2011.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 100 (one hundred) shares representing the total share capital as follows:



Shareholders	Shares	Payments (in EUR)
Sunrise Global S.A., prenamed	100	100.000,
Total:	100	100.000,-

All these shares are paid up by the shareholders to an extent of 100% by payment in cash such that the sum of EUR 100.000,-(one hundred thousand euro) paid in by the shareholders is from now on at the free disposal of the Company, proof thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 1.500, (one thousand five hundred euro).

Extraordinary general meeting of shareholders

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1. The number of Directors is set at three directors and that of the statutory auditor (the "commissaire aux comptes") at one:
 - 2. The following persons are appointed as Directors:
 - Mr. Federigo CANNIZZARO DI BELMONTINO, jurist;
 - Mr. Jean Marc DEBATY, director; and
 - Mr. François MANTI, jurist,

all of them professionally residing at L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix;

- 3. Luxembourg International Consulting S.A., en abrégé Interconsult, with registered office at L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 40.312, is appointed as statutory auditor of the Company;
 - 4. The Company's registered office is set at 7, Val Sainte Croix in L-1371 Luxembourg;
- 5. To set the term of office of the Directors and the statutory auditor of the Company at the end of the Annual General Meeting to be held in 2016.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and French versions, the English version will be prevailing.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille dix, le six septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Sunrise Global S.A., une société anonyme luxembourgeoise, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, enregistre auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 145.345, ici dûment représentée par Me Moritz GSPANN, Avocat à la Cour de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Ladite procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêtés comme suit:

Chapitre I er . Dénomination - Durée - Siège social Objet

Art. 1 er . **Dénomination.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme prenant la dénomination de «SG Real Estate SA» (la «Société»).



Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le Siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale») statuant comme en matière de changement des Statuts. Il peut être déplacé dans les limites de la commune par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le «Conseil d'Administration»).
- 2.2 Le Conseil d'Administration a encore le droit de créer des bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.
- 2.3 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec le siège, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le mieux placé pour ce faire suivant les circonstances.
 - Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet Social. La Société peut:

- accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;
- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, en vue acquérir, par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, des titres et brevets, de réaliser ceux-ci par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, et d'accorder aux sociétés au sein desquelles la Société détient une participation et/ou à ses filiales, tous concours, prêt, avance ou garantie;
- prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant sans limitation, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaire ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social;
 - emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligation de toute nature.

Chapitre II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital Social.

- 5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 100.000, (cent mille euros), représentés par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.
- 5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 6. Actions.

- 6.1 Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.
- 6.2 Un registre des actions nominatives sera tenu au siège de la Société, où il pourra être consulté par chaque actionnaire. La propriété et le transfert des actions nominatives sera établie par inscription dans ledit registre.
- 6.3 Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront signés par le président du Conseil d'Administration ainsi que par un autre administrateur ou lorsque aucun président n'a été nommé par deux administrateurs.
- 6.4 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.
- 6.5 Les sommes non-libérées, le cas échéant, des actions souscrites peuvent être appelées à tout moment et à la discrétion du Conseil d'Administration, à condition toutefois que les appels de fonds seront faits sur toutes les actions dans la même proportion et au même moment. Tout arriéré de paiement donnera de plein droit lieu à des intérêts de retard de dix (10) pour cent par an à partir de la date à laquelle le paiement est du en faveur de la Société.
- 6.6 La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Chapitre III. Administration - Surveillance

Art. 7. Nomination et Révocation des Administrateurs.

- 7.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) membres, qui seront nommés par l'Assemblée Générale pour un terme ne pouvant excéder six (6) ans. Les administrateurs pourront être révoqués à tout moment à la seule discrétion de l'Assemblée Générale.
 - 7.2 Les administrateurs sortants sont rééligibles.



7.3 En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou autre, les administrateurs peuvent se réunir et élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration.

8.1 Le Conseil d'Administration peut élire un président parmi ses membres. Il peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le président présidera toutes Assemblées Générales et toutes réunions du Conseil d'Administration. En son absence ou lorsque aucun président n'a été élu, l'Assemblée Générale, respectivement le Conseil d'Administration choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

8.2 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoqués par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil d'Administration.

Les administrateurs sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Excepte en cas d'urgences qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, le délai de convocation sera d'au moins huit (8) jours.

La réunion peut être valablement tenu sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

- 8.3 Les réunions sont tenues au siège social de la Société.
- 8.4 Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque administrateur donné par lettre, téléfax, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du Conseil d'Administration.
- 8.5 Chaque administrateur peut agir à une réunion en nommant comme son mandataire un autre administrateur par lettre, téléfax, télégramme ou télex.

Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux administrateurs participent à la réunion.

8.6 Les administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au Conseil d'Administration puissent s'entendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

8.7 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions ou actes signés par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettre, téléfax ou télex.

8.8 Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à ou en conflit avec celui de la Société dans une matière soumise à l'accord du Conseil d'Administration sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration et il en sera fait état dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra participer à cette délibération du conseil. A la prochaine Assemblée Générale, avant tout autre vote, les actionnaires seront informés des cas dans lesquels un administrateur avait un intérêt personnel contraire à ou en conflit avec celui de la Société.

Au cas où un quorum du Conseil d'Administration ne peut être atteint à cause d'un conflit d'intérêts, les décisions prises par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés et votants à cette réunion seront réputés valables.

Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou directeurs de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, directeurs ou employés d'une telle société ou entité. Tout administrateur qui serait administrateur, directeur ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires ne pourra, pour la seule raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

- 9.1 Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil d'Administration. Toutes procurations y resteront annexées.
- 9.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux autres administrateurs.
- Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges d'accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.



Art. 11. Délégation de Pouvoirs.

- 11.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs donner des pouvoirs pour des transactions déterminées et révoquer de tels pouvoirs à tout moment.
- 11.2 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Cette délégation nécessite l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.
- 11.3 La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-àvis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou par les signatures conjointes ou la signature unique de tous fondés de pouvoir spéciaux auxquels de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.
- **Art. 12. Indemnisation.** La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 13. Commissaire aux comptes. La révision des comptes annuels de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'Assemblée Générale, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, ce mandat ne pouvant pas excéder six (6) an.

Ils sont ré-eligible et révocable à tout moment.

Chapitre IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi de 1915.

Art. 15. Assemblée Générale Annuelle - Autres Assemblées Générales.

- 15.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (l' «Assemblée Générale Annuelle») se réunit au siège social ou à un autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois de février à 10.00 heures du matin.
- 15.2 Si ce jour est un jour férié bancaire au Luxembourg, l'Assemblée Générale Annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit, à la même heure. L'Assemblée Générale Annuelle peut être tenue à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.
- 15.3 D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respec-

Art. 16. Procédure - Vote.

16.1 Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, si les circonstances exceptionnelles l'exigent, par deux administrateurs agissant conjointement.

L'Assemblée Générale devra être convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le requiert. Dans ces sas, les actionnaires concernés devront spécifier l'ordre du jour.

16.2 Les convocations aux Assemblées Générales sont faites par lettre recommandée avec un préavis d'au moins huit (8) jours.

Toutes les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

16.3 Tout actionnaire aura le droit de se faire représenter à toute Assemblée Générale en nommant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex une autre personne mandataire, actionnaire ou non.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

- 16.4 Chaque action donne droit à une (1) voix.
- 16.5 Excepté dans les cas prévus par la Loi de 1915, les résolutions des Assemblées Générales dûment convoquées seront valablement prises par la majorité simple des actionnaires présents et votants, sans qu'un quorum ne soit requis.
- 16.6 Avant de procéder à toute délibération, le président de l'Assemblée Générale nomme un secrétaire et les actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur constituent le bureau de l'Assemblée Générale

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en fait la demande.



Cependant, et au cas où des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

Chapitre V. Année sociale - Comptes annuels Répartition des bénéfices

Art. 17. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1 ^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année de l'année suivante.

Art. 18. Comptes Annuels.

- 18.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 1915.
- 18.2 Le Conseil d'Administration soumettra au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen d'un commissaire aux comptes, qui rédigera sur cette base son rapport de révision.
- 18.3 Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915, seront déposés au siège social de la Société au moins quinze (15) jour avant l'Assemblée Générale Annuelle. Ces documents seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 19. Répartition des bénéfices.

- 19.1 Le bénéfice net est représenté par le solde créditeur du compte des profits et pertes après déduction des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et provisions pour risqués passes et futures, tels que déterminés par le Conseil d'Administration.
- 19.2 Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix (10) pour cent du capital social.
 - 19.3 L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.
- 19.4 Les dividendes éventuellement attribuées sont payées aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration dans les limites de la décision de l'Assemblée Générale.
- 19.5 Le Conseil d'Administration est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales.
- 19.6 L'Assemblée Générale peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Chapitre VI. Dissolution - Liquidation

- **Art. 20. Dissolution.** La Société peut être dissoute en tout temps par une décision de l'Assemblée Générale prise conformément aux conditions exigées pour une modification des Statuts.
- **Art. 21. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale, en délibérant conformément aux conditions exigées pour les modifications des Statuts, décidera du mode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Chapitre VII. Disposition générale

Art. 22. Pour tous les points qui ne sont pas régis par les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première Assemblée Générale Annuelle sera tenue en 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrive les 100 (cent) actions représentant la totalité du capital social comme suit:

Actionnaires	Actions	Paiements (en EUR)
Sunrise Global S.A., préqualifiée	100	100.000,
Total:	100	100.000,

Toutes ces actions ont été libérées par les actionnaires à hauteur de 100% par paiement en espèces, de sorte que le montant de EUR 100.000,- (cent mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.



Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de EUR 1.500,-(mille cinq cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constitué, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois administrateurs et celui des commissaires aux comptes est fixé à un;
- 2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:
- Monsieur Federigo CANNIZZARO DI BELMONTINO, juriste;
- Monsieur Jean Marc DEBATY, directeur; et
- Monsieur François MANTI, juriste,

tous demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix;

- 3. Luxembourg International Consulting S.A., en abrégé Interconsult, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 40.312 est nommée commissaire aux comptes de la Société;
 - 4. Le siège social de la Société est fixé au 7, Val Sainte Croix in L1371 Luxembourg;
- 5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2016.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Gspann et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 septembre 2010. LAC/2010/39272. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Référence de publication: 2010123208/530.

(100139623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

MDC Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 134.988.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Référence de publication: 2010122710/10.

(100139349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Maison du Voyageur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 155.390.

STATUTS

L'an deux mille dix, le trois septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).



Ont comparu:

- 1) Madame Kamila ROCHETTE, gérante de société, née le 22 août 1955 à Varsovie (Pologne), demeurant à F- 34620 Puisserguier, 12, Chemin d'Ayalou.
- 2) Monsieur Christian ROCHETTE, gérant de société, né le 30 décembre 1951 à Lille (France), demeurant à F- 34620 Puisserguier, 12, Chemin d'Ayalou.
- 3) Monsieur Claude SOMMER, gérant de société, né le 25 septembre 1957 à Saint Dié (France), demeurant à F-68420 Eguisheim, 15, rue des Fleurs.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Marianne DECKER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 16, avenue Marie-Thérèse,

en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées en date des 1 respectivement 27 juillet 2010,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente.

Titre I er . - Objet - Raison sociale - Durée

- **Art. 1** er. Il est formé par la présente entre les comparants et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet l'organisation et la vente de voyages et de séjours à forfait, individuel ou en groupe. La vente, en qualité d'intermédiaire, de voyages et de séjours à forfait organisés par les tiers, de billets pour tous moyens de transport, de bons de logement et de repas. L'affrètement de tous moyens de transport. La réalisation, la diffusion de toutes documentations ou revues. Le suivi, la mise en place et la commercialisation d'évènements ou d'activités à destination culturelle, sportive ou de loisir, la formation d'animateurs.

La société pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La société prend la dénomination MAISON DU VOYAGEUR S.à r.l..
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à QUATORZE MILLE EUROS (EUR 14.000,-), représenté par CENT QUARANTE (140) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Toutes les parts sont souscrites comme suit:

- Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins trois quarts du capital social.
- **Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.
- Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le ou les gérants sont révocables ad nutum par l'assemblée générale des associés.



- **Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

- **Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.
- **Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée titre de gratification aux gérants par décision des associés.
 - Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Libération du capital social

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un virement bancaire, de sorte que la somme de QUATORZE MILLE EUROS (EUR 14.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2011.

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.
- 2. Est nommée gérante technique pour une durée indéterminée:
- Madame Kamila ROCHETTE, gérante de société, demeurant à F-34620 Puisserguier, 12, Chemin d'Ayalou.
- 2.- Sont nommés gérants administratifs pour une durée indéterminée:
- Monsieur Christian ROCHETTE, gérant de société, demeurant à F-34620 Puisserguier, 12, Chemin d'Ayalou, et
- Monsieur Claude SOMMER, gérant de société, demeurant à F-68420 Eguisheim, 15, rue des Fleurs.

Chaque gérant peut engager la société par sa signature individuelle jusqu'à concurrence du montant de cinq mille Euros (€ 5.000,-). Au-delà de ce montant, les signatures conjointes de deux gérants seront requises, dont obligatoirement celle de la gérante technique.

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la comparante, agissant comme dit ciavant, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. DECKER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 8 septembre 2010. Relation: ECH/2010/1218. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé.): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.



Echternach, le 13 septembre 2010.

Référence de publication: 2010122707/112.

(100139510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Menarini International Investment S.A. - Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 66.819.

Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 3 juin 2010 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

Monsieur Gaël BRIAND,

Monsieur Giovanni CRESCI.

Monsieur Giovanni d'AUBERT,

jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010;

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Giovanni RICCI ARMANI jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Pour Menarini International Investments S.A. Luxembourg

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010122711/21.

(100139251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

ID Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 68.546.

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire du 6 juillet 2009 que Monsieur Robert Becker, administrateur, est remplacé par Madame Carole Cahen, demeurant professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes, Becker + Cahen & Associés., est remplacé par la Fiduciaire comptable B + C S.à.r.l., ayant son siège social au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Les mandats de MM Jean-Marc Borel, demeurant 8, rue Nicolas Petit, L-2326 Luxembourg, Claude Cahen, demeurant professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg et Giovanni Barbanti, demeurant 1, Via Podgora, I-40033, Caselecchio di Reno/BO, tous administrateurs, ont été prolongés pour une période de 6 ans.

Tous ces mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2015 qui délibérera sur les comptes de l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Fiduciaire comptable B + C S.à.r.l.

Référence de publication: 2010123101/19.

(100139918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Merlimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 73.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Référence de publication: 2010122712/10.

(100139580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.



Methys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 99.774.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010122714/9.

(100139380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Methys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 99.774.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010122715/9.

(100139536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

"Lux-Portfolio" SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 66.907.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 1 er septembre 2010 à pris les résolutions suivantes:

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en septembre 2011:

Monsieur Jean-Claude FINCK, président;

Monsieur Paul WARINGO, vice-président;

Monsieur Michel BIREL, administrateur;

Monsieur Ernest CRAVATTE, administrateur;

Monsieur Gilbert ERNST, administrateur;

Monsieur Guy HOFFMANN, administrateur;

Monsieur Guy ROSSELJONG, administrateur;

Madame Françoise THOMA, administrateur.

Le mandat venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 8 septembre 2010..

TOM METZLER

NOTAIRE

Référence de publication: 2010123271/26.

(100139555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

ML Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 17, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 129.380.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF

EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010122718/12.

(100139412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.



Multihealth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Référence de publication: 2010122720/10.

(100139546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Natur Produkt Holdings Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 55.355.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour Natur Produkt Holdings Limited S.A. United international Management S.A Référence de publication: 2010122722/12.

(100139516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Tenneco Eastern European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.700.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.105.

Extrait de Transfert de Parts Sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales du 10 août 2010 que Tenneco International Luxembourg S.A. a cédé des parts qu'elle détenait dans la société Tenneco Eastern European Holdings S.à r.l. à Tenneco Deutschland Holding GmbH, avec siège social Luitpoldstrasse 83, D-67480 Edenkoben, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Landau sous le numéro HRB 2850.

Suite à ce transfert, les parts sociales de Tenneco Eastern European Holdings S.à r.l. sont désormais réparties comme

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Tenneco Eastern European Holdings S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2010122781/20.

(100139477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Natex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 77.582.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 10 septembre 2010

Première et unique résolution

L'assemblée générale décide de révoquer dans la gestion journalière M. Bodelet Marc, demeurant professionnellement à 10, avenue de la Faiencerie L-1510 Luxembourg

Le mandat de gestion journalière de M. Wohl Jean-Marie sera changé en indéterminé et l'adresse professionnelle est à changer en 28-30, Val St. André L-1128 Luxembourg



Luxembourg, le 10 septembre 2010. Pour copie conforme Un administrateur

Référence de publication: 2010122726/16.

(100139306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Natixis Life, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 60.633.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Référence de publication: 2010122727/10.

(100139350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Nergia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 54.844.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 16 août 2010:

Est nommé Président du conseil d'administration, Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, 16 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010122731/15.

(100139220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Adenium Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.624.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2009 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Septembre 2010.

Katie AGNES / Eva-Maria MICK

Mandataire Commercial / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2010122925/13.

(100139415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Ovingham S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 113.705.

Le contrat de domiciliation conclu entre la société OVINGHAM S.A., société anonyme ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113705 et CENTRALIS S.A., société anonyme ayant son siège social au 37, rue d Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113474, a été dénoncé avec effet au 10 septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010122733/12.

(100139462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.



Picard Bondco, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.899.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Référence de publication: 2010122734/10.

(100139379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Praxis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 148.480.

In the year two thousand and ten, on the thirty-first day of August.

Before us Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Praxis Luxembourg S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix,

(the "Company"), incorporated following a deed of Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg on 23 rd September 2009, published in the Mémorial C number 2079 of 22 nd October 2009,

and registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg, section B 148480.

The meeting was declared open at 9.00 a.m. and presided by Mr. Robert KIMMELS, residing professionally at L-2515 Luxembourg,

who appointed as secretary Mr. Paul WEILER, residing professionally at L-2740 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Nadine GLOESENER, residing professionally at L-2740 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty five thousand Euro (25,000.-EUR), so as to raise it from its present amount of two hundred and seventy five thousand Euro (275,000.-EUR) to the amount of three hundred thousand Euro (300,000.-EUR).
- 2. To issue ten (10) new shares with a par value of two thousand five hundred Euro (2,500.-EUR) each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.
- 3. To accept subscription for these new shares by Praxis Holdings Limited and to accept payment in cash for such shares, with a total share premium of 125,000.-EUR.
 - 4. To amend article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above capital increase.
 - 5. Miscellaneous.
- (ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- (iii) That the proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.
- (iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- (v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital of twenty five thousand Euro (25,000.-EUR), so as to raise it from its present amount of two hundred and seventy five thousand Euro (275,000.-EUR) to the amount of three hundred thousand Euro (300,000.-EUR).



Second resolution

The general meeting resolved to issue ten (10) new shares with a par value of two thousand five hundred Euro (2,500.-EUR) each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

Third resolution

Thereupon has appeared:

Praxis Holdings Limited, a company organized under the laws of Guernsey, having its registered office in P.O. Box 296, St. Peter Port, Guernsey GY1 4NA, registered with the Guernsey Registry under number 30367,

represented by Mr Robert Kimmels, residing in L-2515 Luxembourg, 8, Avenue Joseph Sax, by virtue of a proxy given on August 26 th 2010,

which declared to subscribe for 10 new shares with par value of two thousand five hundred Euro (2,500.-EUR) each and to pay in full for such new shares, together with a share premium of an aggregate amount of 125.000.- EUR (the "Subscriber")

The amount of one hundred fifty thousand Euro (150.000.-EUR) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the general meeting resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot the ten (10) new shares to the Subscriber according to its subscription as detailed hereabove.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting resolved to amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

"Art. 5. Share Capital. The Company has a share capital of three hundred thousand euro (300.000.-EUR) represented by one hundred and twenty (120) shares with a nominal value of two thousand five hundred euro (2,500.- EUR) each." Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 10 a.m.

Declaration

The shareholder(s) hereby declare(s) that they are/he is the beneficial owner(s) of the subscription which is the subject of these presents, within the meaning of the law of 12 November 2004 as amended, and certifies that the funds/assets/rights forming the capital of the company do not originate from any activities constituting an infraction under articles 506-1 of the Criminal Code or article 8-1 of the law of 19 th February 1973 concerning the sale of medicinal substances and the fight against drug addiction (money laundering) or an act of terrorism as defined in article 135-5 of the Criminal Code (financing of terrorism).

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand three hundred Euro 1,300.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente et un août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Praxis Luxembourg S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix, (la «Société»).

constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 septembre 2009, publié au Mémorial C numéro 2079 du 22 octobre 2009,

et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B 148480.

L'assemblée est déclarée ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Robert KIMMELS, demeurant à L-2515 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Paul WEILER, demeurant à L-2740 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nadine GLOESENER, demeurant à L-2740 Luxembourg.



Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de vingt cinq mille euros (25.000.-EUR) pour le porter de son montant actuel de (275.000.-EUR) à un montant de trois cent mille euros (300.000.-EUR).
- 2. Émission de dix (10) nouvelles actions d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (2.500.-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du jour de la décision des actionnaires décidant de l'augmentation de capital proposée.
- 3. Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles par les actionnaires existants de la Société, et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions, avec une prime d'émission totale de 125.000 euros, par un apport en espèces.
 - 4. Modification de l'article 5 des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.
 - 5 Divers
- (ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- (iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.
- (iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.
- (v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt cinq mille euros (25.000.-EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent soixante quinze mille euros (275.000.-EUR) à un montant de trois cent mille euros (300.000.-EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'émettre dix (10) nouvelles actions d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (2.500.-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du jour des présentes résolutions.

Troisième résolution

Ensuite, s'est présentée:

Praxis Holdings Limited, une société constituée sous les lois de Guernesey, ayant son siège social à P.O. Box 296, St Peter Port, Guernesey GY1 4NA, enregistrée au Registre de Guernesey sous le numéro 30367;

représentée par Monsieur Robert Kimmels, demeurant à L-2515 Luxembourg, 8, Avenue Joseph Sax, en vertu d'une procuration donnée le 26 août 2010,

qui a déclaré souscrire à dix (10) nouvelles actions d'une valeur nominale de deux mille cinq cent euros (2.500.-EUR) chacune et libérer intégralement ces nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant de 125.000 Euros par un apport en espèces (le "Souscripteur").

Le montant de cent cinquante mille euros (150.000.-EUR) est dès à présent à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'assemblée générale a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les dix (10) nouvelles actions au Souscripteur conformément à sa souscription telle que détaillée ci-dessus.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale a décidé de modifier l'article 5, alinéa premier, des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« Art. 5. La Société a un capital social de trois cent mille euros (300.000.-EUR) représenté par cent vingt (120) actions ayant une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (2.500.- EUR) chacune.»

Aucun autre point ne restant à l'ordre du jour, l'assemblée générale a été clôturée à 10.00 heures.



Déclaration

L'actionnaire déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de l'apport faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 1.300,-EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R.KIMMELS, P.WEILER, N.GLOESENER, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 01 septembre 2010. Relation: LAC/2010/38214. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 08 septembre 2010.

Référence de publication: 2010122735/171.

(100139311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Invista European Real Estate Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 108.462.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique 24 août 2010 prises avec effet au 28 avril 2010

L'Associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Anthony Peter Smedley, né le 30 août 1968 à Rochdale, Royaume-Uni, résidant professionnellement au Exchequer Court, 33 St Mary Axe, London EC3A 8AA, Royaume-Uni, en tant que Gérant de la Société, et ce avec effet au 28 avril 2010.

Le conseil de gérance est désormais composé de:

- Anne de Moel;
- Marta Kozinska:
- Michael Chidiac;
- Anthony Peter Smedley.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Pour extrait conforme

INVISTA EUROPEAN REAL ESTATE FINANCE S.à r.l.

Marta Kozinska

Gérante

Référence de publication: 2010123328/23.

(100139390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Praxis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 148.480.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 08 septembre 2010.

Paul DECKER Le Notaire

Référence de publication: 2010122736/12.

(100139321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Philae S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 103.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010122739/10.

(100139352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Plumeria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 119.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2010122740/11.

(100139529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

S.I.P. Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 57.856.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg;
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg, Président;
- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010122755/21.

(100139210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Pol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 51.887.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 septembre 2010

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société Benoy Kartheiser Management Sàrl, ayant son siège social au 47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.



- L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société Co-Ventures S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010122741/16.

(100139205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

PPL German Real Estate AZ, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 134.695.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010122742/11.

(100139329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

BRE/Sakura I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.100.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 153.429.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of August.

Before the undersigned Maître Francis Kesseler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BRE/Japan I S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B134643,

Here represented by Ms. Orane Mikolajayk, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 12 August 2010.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of BRE/Sakura I S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B153429, having a current share capital of JPY 2,100,000.-, incorporated pursuant to a deed of Me. Jospeh Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 27 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1397 of 7 July 2010. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 11 June 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The sole shareholder of the Company takes the following resolution:

Sole Resolution

The sole shareholder resolves to amend article 23 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

" **Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are approximately nine hundred Euros (EUR 900,-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le seize août.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

A comparu:

BRE/Japan I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134643,

Ici représentée par Mlle Orane Mikolajayk, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 août 2010,

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de BRE/Sakura I S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, avec son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B153429, constituée suivant un acte reçu par Me. Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 27 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1397 du 7 juillet 2010. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 juin 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associé unique a pris la résolution suivante:

Résolution Unique

L'associé unique décide de modifier l'article 23 des statuts de la Société dont la teneur sera désormais la suivante:

" Art. 23. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net est réservé à la création d'une réserve statutaire jusqu'à ce que cette réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital social. Le solde pourra être librement utilisé par le ou les actionnaire(s). Des dividendes intérimaires pourront être distribués conformément aux termes et conditions prévus par la loi."

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ neuf cents Euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Mikolajayk, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 août 2010. Relation: EAC/2010/10054. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Esch/Alzette, le 09 août 2010.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010123289/81.

(100139017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.



RE Europe Circle S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 121.867.

EXTRAIT

En date du 14 juillet 2010, l'actionnaire unique a pris la décision suivante:

- que le siège social de la société est transféré du «12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg» au «15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg» avec effet au 2 août 2010.-

Il convient également de noter que l'adresse professionnelle des administrateurs, M. Giovanni La Forgia, M. Ivo Hemelraad et Mme Marjoleine Van Oort est modifiée comme suit: 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010122750/16.

(100139360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Prolugest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 90.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Référence de publication: 2010122743/10.

(100139581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Wouterbos N.V., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 57.842.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Auszug

Es erhellt aus einer Urkunde betreffend den Abschluss der Liquidation mit Datum vom 7. September 2010 von Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg einregistriert in Luxemburg A.C., den 9. September 2010, LAC/2010/39413, dass die Aktionäre der "WOUTERBOS N.V." eine Aktiengesellschaft in Liquidation mit Sitz in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle, gegründet laut notarieller Urkunde vom 31. Dezember 1996 durch Notar André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, Notar mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 213 vom 29. April 1997. Die Satzung wurde verschiedentlich abgeändert und zum letzten Mal laut Beschlüsse des Verwaltungsrates vom 28. März 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1082 vom 29. November 2001.

Laut Urkunde des amtierenden Notars vom 19. Oktober 2009, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2202 vom 11. November 2009, wurde die Gesellschaft in Liquidation gesetzt.

Den Bericht des Prüfungskommissars, CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r.l. wird angenommen.

Den Verwaltungsratsmitgliedern, dem Aufsichtskommissar, dem Liquidator und dem Prüfungskommissar wird volle und uneingeschränkte Entlastung für ihre Tätigkeit erteilt.

Die Liquidation ist abgeschlossen und dass die Gesellschaft nicht mehr besteht.

Die Gesellschaftsakten werden während für fünf Jahren am Sitz von BDO Tax & Accounting in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle, hinterlegt und aufbewahrt.

BDO Tax & Accounting, Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle, eingetragen im R.C.S.Luxemburg unter der Nummer B147571 wird als Bevollmächtigten für die endgültige Abwicklung der Gesellschaftskonten und für die Erfüllung sämtlicher Formalitäten ernannt.

Luxemburg, den 13. September 2010.

Référence de publication: 2010123243/29.

(100139626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.



Riz Europe (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 90.793.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique en date du 12 septembre 2010, il a été décidé ce qui suit:

- d'accepter la démission de M. Frank Walenta de son poste de gérant A avec effet immédiat,
- de nommer en son remplacement, pour une durée illimitée, M. Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, résidant professionnellement 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,
 - de transférer le siège social de la Société au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Madame Marjoleine van Oort est désormais 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010122745/16.

(100139170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Riz Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 90.794.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique en date du 13 septembre 2010, il a été décidé ce qui suit :

- d'accepter la démission de M. Frank Walenta de son poste de gérant B avec effet immédiat,
- de nommer en son remplacement, pour une durée illimitée, M. Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, résidant professionnellement 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,
 - de transférer le siège social de la Société au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Madame Johanna van Oort est désormais 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010122746/16.

(100139550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

A. Menarini Participations Internationales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 9.956.

Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 30 juin 2010 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs suivants

Madame Lucia ALEOTTI,

Monsieur Gaël BRIAND,

Monsieur Pietro Giovanni Corsa et

Monsieur Giovanni d'AUBERT

jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010;

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Giovanni RICCI ARMANI jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Pour A. Menarini Participations Internationales S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010123002/22.

(100140055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.



Ram Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 135.232.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010122749/9.

(100139368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Lafarm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 155.348.

STATUTS

L'an deux mille dix, le premier septembre;

Par-devant le soussigné notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte;

ONT COMPARU:

- 1. Monsieur Evangelos IACOVIS, gérant de sociétés, né à Oichalia (Grèce), le 19 juin 1966, demeurant à D-63069 Offenbach-sur-le-Main, Reichertweg 20 (République Fédérale d'Allemagne).
- 2. Monsieur Nikolaos AVGENIS, salarié, né à Neo Faliro (Grèce), le 17 décembre 1966, demeurant professionnellement à D-63069 Offenbach-sur-le-Main, Reichertweg 20 (République Fédérale d'Allemagne).

Les deux sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par les présentes:

- Art. 1 ^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "LAFARM S.à r.l." (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les dispositions légales y afférentes, notamment la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915") ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").
- **Art. 2.** L'objet de la Société est le commerce de produits alimentaires et de tous autres biens ainsi que toutes autres activités y afférentes.

Dans le cadre de son activité, la Société peut accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

En général, la Société peut effectuer toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, lesquelles se rapportent directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou qui peuvent en favoriser l'accomplissement.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance à tout autre endroit de la commune du siège. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

- Art. 4. La durée de la société est indéterminée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.



Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

- **Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.
- **Art. 10.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.
- **Art. 11.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.
- Art. 12. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- **Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

- Art. 14. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.
- Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.
- **Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.
- **Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.



Art. 18. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

- Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.
- Art. 20. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Evangelos IACOVIS, préqualifié, cinquante parts sociales,	50
2) Monsieur Nikolaos AVGENIS, préqualifié, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Résolutions prises par les associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté unanimement, en tant qu'associés, les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social est fixé à au 65, route d'Esch à L-3340 Huncherange.
- 2. Monsieur Evangelos IACOVIS, gérant de sociétés, né à Oichalia (Grèce), le 19 juin 1966, demeurant à D-63069 Offenbach-sur-le-Main, Reichertweg 20 (République Fédérale d'Allemagne), est nommé, pour une durée indéterminée, gérant de la Société.
 - 3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

Remarque

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant le commencement de toute activité commerciale par Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'allemand, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en français suivi d'une version allemande; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et allemand, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture de ce qui précède au mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

suit la version allemande du texte qui précède:

Im Jahre zweitausendzehn, den ersten September;

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, handelnd in Vertretung seines verhinderten Kollegen Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, welch Letzterer Depositar vorliegender Urkunde verbleibt;

SIND ERSCHIENEN:

1. Herr Evangelos IACOVIS, Gesellschaftsverwalter, geboren in Oichalia (Griechenland), am 19. Juni 1966, wohnhaft in D-63069 Offenbach-am-Main, Reichertweg 20 (Bundesrepublik Deutschland).



2. Herr Nikolaos AVGENIS, Angestellter, geboren in Neo Faliro (Griechenland), am 17. Dezember 1966, beruflich wohnhaft in D-63069 Offenbach-am-Main, Reichertweg 20 (Bundesrepublik Deutschland).

Beide sind hier vertreten durch Herrn Christian DOSTERT, Privatbeamter, auf Grund von zwei ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmachten vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen die Statuten einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

- **Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "LAFARM S.à r.l." gegründet (hiernach die "Gesellschaft"), geregelt durch die jeweiligen Gesetzesbestimmungen, insbesondere dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften (das "Gesetz von 1915") sowie die gegenwärtigen Statuten (die "Statuten").
- **Art. 2.** Der Zweck der Gesellschaft ist der Handel mit Lebensmittel und jeglichen anderen Waren, sowie alle anderen damit verbundenen Tätigkeiten.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft alle industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen ausüben, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Bettemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Der Gesellschaftssitz kann, durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde des Sitzes verlegt werden.

Er kann in irgendeine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluss der Teilhaber verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur stattfinden oder nahe bevorstehen, welche die normale Tätigkeit am Gesellschaftssitz oder die unbeschwerte Kommunikation dieses Gesellschaftssitzes mit dem Ausland gefährden, dann kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Beendigung der außergewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden. Ein solcher Beschluss hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft. Die Mitteilung über die Sitzverlegung erfolgt und wird Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft übermittelt, welches sich unter den gegebenen Umständen hierzu am besten eignet.

Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung kann die Gesellschaft Filialen, Zweigniederlassungen, Agenturen oder Verwaltungssitze sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.

- Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.
- **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital ist auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) festgesetzt, dargestellt durch einhundert (100) Anteile von je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), voll eingezahlt.

Die Gesellschaft ist berechtigt, ihre eigenen Anteile zu erwerben unter der Bedingung, dass sie vernichtet werden und das Kapital verhältnismäßig herabgesetzt wird.

Art. 6. Die Anteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft, die für jeden Anteil nur einen einzigen Eigentümer anerkennt. Falls mehrere Personen einen Anteil besitzen, dann kann die Gesellschaft die Ausübung der entsprechenden Rechte in der Schwebe halten, bis eine Person bestimmt ist, welche ihr gegenüber Eigentümer des Anteils ist. Ebenso verhält es sich bei einem Konflikt zwischen dem Niessbrauchberechtigten und dem "nackten" Eigentümer oder zwischen dem durch Pfand gesicherten Gläubiger und Schuldner.

Die Stimmrechte der mit dem Niessbrauch belasteten Anteile werden jedoch nur vom Niessbrauchberechtigten ausgeübt.

Art. 7. Die Abtretung von Anteilen unter Lebenden an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Teilhaber, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten.

Die Abtretung von Anteilen von Todes wegen an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Teilhaber, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten, welches den überlebenden Teilhabern gehört.

Diese Genehmigung ist nicht erfordert, wenn die Anteile an pflichtteilsberechtigte Erben oder an den überlebenden Gatten übertragen werden. Falls die Genehmigung in der einen oder anderen Hypothese verweigert wird, dann haben die verbleibenden Teilhaber ein Vorkaufsrecht im Verhältnis zu ihrer Beteiligung am verbleibenden Kapital.

Das von einem oder mehreren Teilhabern nicht ausgeübte Vorkaufsrecht geht proportional an die anderen Teilhaber über. Es muss innerhalb einer Frist von drei Monaten ab Verweigerung der Genehmigung ausgeübt werden.

Das Nichtausüben des Vorkaufsrechts zieht automatisch die Genehmigung des ursprünglichen Abtretungsvorschlages nach sich.



Art. 8. Außer seiner Gesellschafteinlage kann jeder Teilhaber, mit der vorherigen Zustimmung der anderen Teilhaber, der Gesellschaft persönliche Kreditzuschüsse in Kontokorrent gewähren. Diese Kreditzuschüsse werden auf ein spezielles Kontokorrent zwischen dem kreditgebenden Teilhaber und der Gesellschaft verbucht. Sie tragen Zinsen zu einem Satz welcher von der Generalversammlung der Teilhaber mit zweidrittel Mehrheit festgelegt wird. Diese Zinsen werden als allgemeine Geschäftskosten der Gesellschaft verbucht.

Kreditzuschüsse, die von einem Teilhaber in der in diesem Artikel bestimmten Form gegeben werden, sind nicht als zusätzliche Gesellschaftseinlage zu betrachten, und der Teilhaber wird für diesen Betrag nebst Zinsen als Gläubiger der Gesellschaft anerkannt.

- Art. 9. Die Gesellschaft wird nicht beendet durch das Ableben, die Unmündigkeitserklärung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeitserklärung eines Teilhabers. Im Falle des Ablebens eines Teilhabers wird die Gesellschaft zwischen den überlebenden Teilhabern und den gesetzlichen Erben fortgesetzt.
- Art. 10. Es ist den Gläubigern, den Rechtsnachfolgern und den Erben der Teilhaber untersagt, die Güter und Dokumente der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer versiegeln zu lassen oder sich irgendwie in die Verwaltungshandlungen einzumischen. Für die Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Gesellschaftsinventare stützen.
- Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet, welche Teilhaber oder Nichtteilhaber sein können.

Die Befugnisse eines Geschäftsführers werden während seiner Ernennung durch die Generalversammlung bestimmt.

Das Geschäftsführungsmandat wird ihm bis zur Abberufung ad nutum durch die Generalversammlung, welche mehrheitlich berät, anvertraut.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse, um die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen und um die Gesellschaft gerichtlich oder außergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer können Prokuristen der Gesellschaft ernennen, welche die Gesellschaft mit ihrer alleinigen Unterschrift vertreten können, aber nur in denjenigen Grenzen, welche in der Prokura bestimmt werden müssen.

Zwischendividenden dürfen unter folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:

- Zwischenbilanzen werden auf viertel- oder halbjährlicher Basis erstellt,
- diese Bilanzen müssen genügend Gewinne ausweisen, einschließlich des Gewinnvortrages,
- der Beschluss, Zwischendividenden auszuschütten, ist von den Gesellschaftern zu treffen.
- Art. 12. In Ausübung seiner Tätigkeit verpflichtet sich kein Geschäftsführer persönlich bezüglich der ordnungsgemäß im Namen der Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen; als einfacher Mandatar ist er nur für die Ausübung seines Mandates verantwortlich.
- **Art. 13.** Kollektivbeschlüsse sind nur gültig getroffen, wenn sie von den Teilhabern, welche mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen werden.

Beschlüsse über eine Satzungsänderung jedoch dürfen nur von der Mehrheit der Teilhaber getroffen werden, welche drei Viertel des Kapitals vertreten.

- Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft vom ersten Januar bis zum einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.
- **Art. 15.** Jedes Jahr zum 31. Dezember wird die Geschäftsführung einen Jahresabschluss erstellen und ihn den Teilhabern unterbreiten.
- Art. 16. Jeder Teilhaber darf den Jahresabschluss am Sitz der Gesellschaft während den fünfzehn Tagen vor seiner Annahme einsehen.
- Art.17. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Kosten, der Sozialabgaben, der Abschreibungen und der Rückstellungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist. Der Saldo steht zur freien Verfügung der Teilhaber.
- **Art. 18.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer, wird die Liquidierung durch die Geschäftsführung oder jede andere von den Teilhabern bestimmte Person durchgeführt.

Wenn die Liquidierung der Gesellschaft beendet ist, dann werden die Aktiva der Gesellschaft unter die Teilhaber im Verhältnis der Anteile, welche sie halten, verteilt.

Etwaige Verluste werden in gleicher Weise aufgeteilt, ohne dass jedoch ein Teilhaber gehalten werden könnte Zahlungen zu leisten, welche seine Geschäftseinlagen übersteigen.

Art. 19. Für alles, was nicht in dieser Satzung vorgesehen ist, beziehen sich die Teilhaber auf die in Kraft befindlichen gesetzlichen Bestimmungen.



Art. 20. Sämtliche Streitigkeiten, welche während der Liquidation der Gesellschaft, sei es zwischen den Teilhabern selbst, sei es zwischen dem oder den Geschäftsführern und der Gesellschaft entstehen, werden, soweit es sich um die Gesellschaftsangelegenheiten handelt, durch Schiedsgericht entsprechend der Zivilprozessordnung entschieden.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2010.

Zeichnung und Einzahlung

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, sind die einhundert (100) Anteile gezeichnet worden wie folgt:

1) Herr Evangelos IACOVIS, vorgenannt, fünfzig Anteile,	50
2) Herr Nikolaos AVGENIS, vorgenannt, fünfzig Anteile,	50
Total: hundert Anteile,	100

Sämtliche Anteile sind voll in bar eingezahlt worden, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-EUR) der Gesellschaft ab sofort zur freien Verfügung steht, so wie es dem amtierenden Notar, welcher dies ausdrücklich festgestellt.

Beschlussfassung der Gesellschafter

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft, haben die vorgenannten Komparenten, welche das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertreten, als Gesellschafter einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1. Der Sitz der Gesellschaft wird auf 65, route d'Esch in L-3340 Huncherange, festgesetzt.
- 2. Herr Evangelos IACOVIS, Gesellschaftsverwalter, geboren in Oichalia (Griechenland), am 19. Juni 1966, wohnhaft in D-63069 Offenbach-am-Main, Reichertweg 20 (Bundesrepublik Deutschland), wird, auf unbestimmte Dauer, zum Geschäftsführer ernannt.
- 3. Die Gesellschaft wird rechtmäßig und in allen Umständen und ohne Einschränkungen durch die Einzelunterschrift des Geschäftsführers verpflichtet.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neunhundert Euro.

Anmerkung

Der Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass vor Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit der hiermit gegründeten Gesellschaft, diese, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, im Besitz einer vorschriftsmäßigen Handelsermächtigung, sein muss, was die Komparenten ausdrücklich anerkennen.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Französisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der Komparenten, die vorliegende Urkunde in Französisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben Komparenten, und im Falle von Divergenzen zwischen dem französischen und dem deutschen Text, wird die französische Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparenten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe Bevollmächtigte mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. DOSTERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 septembre 2010. LAC/2010/3844. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Référence de publication: 2010122187/305.

(100138661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.



Laurad Groupe Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.200,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 154.718.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession d'action signé en date du 05 juillet 2010, avec effet à ce jour, que la société Hoche Partners International Sàrl a cédé cent (100) actions de catégorie A qu'elle détenait dans la société Laurad Groupe Participations Sàrl à la société Laurad Management Participations Sàrl, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 121 323.

Pour extrait La Société

Référence de publication: 2010122683/15.

(100139323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

KSM Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 120.149.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 septembre 2010.

Référence de publication: 2010122677/10.

(100139278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Leppin International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 144.103.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.09.10.

Référence de publication: 2010122678/10.

(100139570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Laurad Groupe Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.200,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.718.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession d'action signé en date du 05 juillet 2010, avec effet à ce jour, que la société Laurad Hoche Partners SCA a cédé vingt milles (20 000) actions de catégorie A et vingt milles (20 000) actions de catégorie C qu'elle détenait dans la société Laurad Groupe Participations Sàrl à la société Sinequanon Partners SA, ayant son siège social au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 135.454.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2010122682/16.

(100139323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.



Sesostris Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.018.

Suite à la convention de cession de parts sociales entrée en vigueur en date du 27 août 2010 entre la société Sal. Oppenheim jr. & Cie S.C.A., ayant son siège social au 4 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et la société CAM CAPITAL GmbH, ayant son siège social au Lissaboner Allée 1, 44269 Dortmund, Allemagne, l'actionnariat de Sesostris Invest S.à r.l se compose désormais comme suit:

 CAM CAPITAL GmbH:
 300 parts sociales

 Total
 300 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31 août 2010.

Certifié conforme

Signatures

Référence de publication: 2010122919/18.

(100138429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Laurad Groupe Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.200,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 154.718.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession d'action signé en date du 05 juillet 2010, avec effet à ce jour, que la société Laurad Hoche Partners SCA a cédé cinq milles cent (5 100) actions de catégorie A et cinq milles (5 000) actions de catégorie C qu'elle détenait dans la société Laurad Groupe Participations Sàrl à la société Sinequanon Real Estate Services SCA, ayant son siège social au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 124 322.

Pour extrait La Société

Référence de publication: 2010122684/16.

(100139323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Merrill Lynch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 39.046.

Monsieur Douglas Lee HASSMAN a démissionné de son poste d'administrateur de la société Merrill Lynch S.A. avec effet au 25 août 2010.

En date du 25 août 2010, le conseil d'administrateur a décidé de coopter Monsieur Brian MORRIS en remplacement de Monsieur Douglas Lee HASSMAN

Le conseil d'administration est composé de:

- Steen FOLDBERG, DIrector, né le 11 mai 1959 à Hørsholm, Danemark, avec adresse au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;
- Marco STAUFFACHER, Director of Global Equity Linked Products, né le 26 août 1979 à Zurich, Suisse, avec adresse à Stockernof, Stockerstrasse 23, 8002 Zurich, Suisse;
- Matthew Scott FITCH, Luxembourg Treasurer, né le 9 mars 1974 à Bromborough, Royaume-Uni, avec adresse au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;
- Jonathan Howard Redvers LEE, Chartered Accountant, né le 10 janvier 1966 à Hertfordshire, Royaume-Uni avec adresse à Warwick Court, 2 King Edward Street, London EC1A 1HQ, Royaume-Uni
- Brian MORRIS, Tax executive, né le 4 septembre 1973 à New Bern, North Carolina, Etats-Unis, avec adresse au Transamerica Square,401 North Tryon Street, Charlotte NC 28255, Etats-Unis;
- Bradley Moore TATLOR, Senior Vice President, né le 17 juin 1954 à Washington D.C., Etats-Unis, avec adresse à North Tower, 4 World Financial Center, New York, N.Y. 10080, Etats-Unis.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MERRILL LYNCH S.A.

Signature

Référence de publication: 2010122713/27.

(100139517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Ledford S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 70.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEDFORD S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010122686/11.

(100139586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Ledford S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 70.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEDFORD S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010122687/11.

(100139588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Les Prairies Vertes, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 64.259.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 septembre 2010.

Référence de publication: 2010122689/10.

(100139325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Locafroid Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8087 Bertrange, 10, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 118.777.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 1 er septembre 2010

Résolution

Modification des pouvoirs de signature

La société est désormais engagée par la signature individuelle d'un des deux administrateur-délégué.

Toutefois, pour les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation d'exercer le commerce accordée par le Ministère des Classes Moyennes et/ou une autre administration, la société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur et obligatoirement de celle de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée.

Bertrange, le 1 er septembre 2010.

Pour extrait conforme

C. SCHERHAG / MC. LADELFA

Référence de publication: 2010122690/17.

(100139572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.



Soror Invest Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 89.388.

DISSOLUTION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 9 septembre 2010 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 13 septembre 2010. Pour avis sincère et conforme Pour SOROR INVEST HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010122773/16.

(100139465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Loceurope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 118.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 09 2010.

Pour LOCEUROPE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Signature / Christine Racot

Référence de publication: 2010122691/15.

(100139173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Turkey MENA Properties IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.488.

Par résolutions signées en date du 16 août 2010, l'associé unique de la Société a décidé de nommer comme gérant ("manager") de la Société avec effet immédiat et ce, pour une période indéterminée:

- M. Munir BARAKAT, Managing Director/Business Professional, né le 9 août 1945 à Ain Ebel, Liban, ayant son adresse professionnelle chez Wafra Investment Advisory Group, Inc. au 345 Park Avenue, New York, NY 10154-0101 (USA).

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

- M. Dirk Ruppert;
- . M. Rachid Ouaïch;
- . M. Michael Gontar:
- . M. Robert W. Toan; et
- . M. Munir Barakat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Référence de publication: 2010122784/20.

(100139355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck